



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/9/1/Corr.1
23 septembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Neuvième session
Point 1 de l'ordre du jour
Questions d'organisation et de procédure

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ DE LA NEUVIÈME SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Note du Secrétaire général

Rectificatif

1. Chapitre 2, page 5

Le titre du chapitre 2 *doit se lire* comme suit:

**2. Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme
et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général**

2. Paragraphe 17, dernière phrase

Au lieu de rapport du Haut-Commissariat à sa neuvième session, au titre du point 3 de l'ordre du jour (A/HRC/9/29), *lire* rapport du Haut-Commissariat à sa neuvième session, au titre du point 3 de l'ordre du jour (A/HRC/9/27).

3. Paragraphe 21, dernière phrase

Au lieu de l'étude du Haut-Commissaire (A/HRC/9/26), *lire* l'étude du Haut-Commissaire (A/HRC/9/25).

4. Paragraphe 56

Au lieu de rapport de la mission d'établissement des faits de haut niveau à Beit Hanoun (A/HRC/9/28), *lire* rapport de la mission d'établissement des faits de haut niveau à Beit Hanoun (A/HRC/9/26).
